

Votre question est intéressante. Les dispositions stipulant que les boursiers ne doivent pas accepter d'emploi dans l'enseignement avaient été prises à la suggestion des universités elles-mêmes, qui déclaraient que le jeune homme qui vient de l'étranger avec l'intention de vivre au Canada, soit pour un temps limité, soit à titre permanent, doit faire face à plusieurs adaptations et les difficultés qu'il doit surmonter sont trop nombreuses pour qu'il ait le temps de s'occuper d'autres choses que de ces études. Nous en convenons. Des propositions nous ont été faites du point de vue financier, et nous avons pu tout dernièrement apporter des rajustements à cet effet. En plus de la subvention de base de \$2,000, nous avons accepté de payer les frais, de sorte que, si un étudiant s'aperçoit que les droits d'inscription varient d'une université à une autre, il peut quand même se tirer d'affaire, puisque nous les acquittons. La facture nous sera probablement remise directement par l'université. Dans le cas d'un renouvellement, nous sommes également convenus qu'un étudiant de l'Inde qui vient au Canada pour un an et dont la bourse d'études est renouvelée, n'aurait pas à retourner en Inde pour revenir ensuite ici. Nous avons donc approuvé une subvention de \$500 pour un tel renouvellement, afin que le boursier puisse passer l'été sans trop de difficultés. Nous avons ainsi mitigé une disposition qui, à notre avis, était un peu trop sévère.

L'hon. BROOKE CLAXTON: Ce règlement n'avait pas été appliqué la première année; mais il a été établi par la suite à cause de ce que nous avons observé cette année-là.

Le sénateur CAMERON: M. Claxton a parlé d'une étude économique. Est-elle disponible?

L'hon. M. CLAXTON: Oui. Nous allons l'imprimer comme appendice à notre rapport annuel; vous l'aurez donc devant vous à la prochaine session. C'est un document très intéressant, le premier du genre. Le rapport annuel sera déposé avant le 30 juin. Je puis ajouter que nous nous proposons de faire faire une étude semblable à l'égard des orchestres symphoniques, avec, bien entendu, l'entière collaboration de ceux-ci qu'enchantera une telle initiative.

Le sénateur THORVALDSON: Monsieur Claxton, pour ce qui regarde les corps de ballet et les orchestres, les exécutants sont-ils tous des professionnels ou des amateurs?

L'hon. M. CLAXTON: En ce qui concerne le National Ballet of Canada les exécutants sont tous des professionnels, aussi bien les membres de l'orchestre que les danseurs et, il va sans dire, qu'ils sont d'un calibre très élevé. Cette compagnie de ballet jouit d'une réputation internationale. Je pourrais ajouter que la rémunération des musiciens est un peu plus élevée que celles des danseurs, à l'exception des vedettes.

Le sénateur CAMERON: Permettez que je pose une autre question, monsieur le président. M. Claxton a mentionné les dons que pourrait recevoir la fondation. Par exemple, il pourrait s'en faire pour l'octroi de bourses d'études ou pour l'encouragement d'un programme d'administration publique: Est-il vrai que, aux termes de la loi sur le Conseil des Arts du Canada, il n'est pas possible de faire tout ce qu'on voudrait?

L'hon. M. CLAXTON: Je suis certain que, si la somme d'argent était suffisante, nous pourrions l'administrer de façon efficace et à peu de frais.